

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept Août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, au foyer de ski de fond, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-deux Juillet par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents : **M. BACH Matthieu**, Maire

M. DOMPMARTIN Damien

M. CHATELAIN Gérard

Mme GUÉRINEL Muriel

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

Mme LONATI Chantal

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- Approbation compte-rendu du 29/07/2020
- Candidature délégation SDIS
- Délégation CCPR
- Tarif location de l'appartement au-dessus de la mairie
- Choix du locataire pour l'appartement
- Eclairage public
- Questions diverses

M. CHATELAIN Gérard est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu

Le compte-rendu du 27 juillet 2020 a été approuvé.

Candidature SDIS

Des élections au conseil administratif du SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) auront lieu prochainement. Le Conseil Municipal a la possibilité de désigner un délégué, compétent en matière de secours pour représenter la commune.

Après un tour de table, la commune ne désignera pas de délégué, aucun conseiller n'ayant la compétence.

Délégation CCPR

Les commissions pour la CCPR seront abordées lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Tarif de l'appartement au-dessus de la mairie

Des travaux de peinture sont actuellement effectués dans l'appartement au-dessus de la mairie en vue de l'arrivée de prochains locataires.

Le Conseil Municipal doit décider s'il maintient ou pas le prix du loyer, tel qu'il l'était jusqu'à présent.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir le prix du loyer de l'appartement à 650 €/mois.

Choix du locataire pour l'appartement au-dessus de la mairie

La mairie a proposé l'appartement à la location au début de l'été.

Plusieurs candidats ont postulé.

Le Conseil Municipal a sélectionné ses candidats selon différents critères :

- La composition familiale
- le lien avec la commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué l'appartement à M. GAINÉ Kévin et Mme DEWIMILLE Marine.

Ils pourront emménager dans l'appartement dès le 1^{er} octobre.

Eclairage public

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre, 3^{em} Adjoint, en charge de la commission Transition, présente son travail au Conseil Municipal sur l'éclairage public.

Il a étudié l'état actuel de l'éclairage public et propose une stratégie en vue d'améliorer celui-ci en s'appuyant sur les réflexions suivantes :

- La sobriété énergétique
- Le respect de la biodiversité
- Le respect de la qualité du ciel nocturne

Il propose de se rapprocher du SYANE pour qu'il nous apporte son soutien et ses conseils en matière d'amélioration de l'éclairage public, tant au niveau de la consommation énergétique qu'au niveau du respect de l'environnement.

Questions diverses

- Fibre optique : Des travaux de génie civil sont prévus sur la commune en novembre 2020. La mise en service serait pour le second semestre 2021.
- Le PC déposé pour la maison sise aux Chavannes a été refusé.
- En raison des conditions sanitaires actuelles et pour permettre aux enfants de l'école de continuer à se rendre à la bibliothèque, il est décidé de déménager provisoirement la bibliothèque dans la salle à la cure.
- Les services du périscolaires sont désormais gérés via un logiciel (configuré par le Maire) et une tablette.
- La commission voirie a fait le tour de la commune et a commandé des travaux de réfection et de création de passage à l'entreprise EIFFAGE.
- Mme LONATI Chantal, Conseillère en charge de la location de la salle polyvalente, a fait l'inventaire de la vaisselle et a élaboré un nouveau contrat de location.
- Une subvention exceptionnelle du département a été proposée aux communes de la CCPR. Il s'agit d'une enveloppe de 160'000€ à partager en 3 ou 4, pour des projets devant démarrer rapidement. Cette subvention fait partie du plan de relance du gouvernement.

La Chapelle-Rambaud n'ayant pas de projet de cette envergure prêt à démarrer, elle ne pourra prétendre à la subvention.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h00 ?